Nations Unies S/PV.5301



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5301e séance

Mercredi 9 novembre 2005, à 12 h 15
New York

Président :	M. Denisov	(Fédération de Russie)
Membres :	Algérie	M. Djeffal
	Argentine	M. García Moritán
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Li Junhua
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Olsen
	France	M. de Rivière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

05-59479 (F)



La séance est ouverte à 12 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis de la photocopie d'une lettre datée du 2 novembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, concernant l'état des fonds en ce qui concerne le compte séquestre attribuable à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, créée par la résolution 1284 (1999). Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil sous la cote S/2005/702.

Les membres du Conseil sont également saisis d'un projet de lettre que je me propose, en tant que Président du Conseil de sécurité, d'envoyer au Secrétaire général en réponse à sa lettre, approuvant la proposition figurant dans sa lettre et tendant à ce qu'un montant de 2 182 168 dollars plus 226 493 euros soit prélevé sur le compte séquestre pour régler les contributions du Gouvernement iraquien mises en recouvrement au titre du budget de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité approuve la proposition du Secrétaire général et convient que je lui adresse la lettre telle que rédigée.

Puisqu'il n'y pas d'objection, il en est ainsi décidé.

La réponse sera publiée en tant que document du Conseil sous la cote S/2005/703.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.